

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**Troisième réunion du Comité technique  
spécialisé sur les finances, les questions  
monétaires, la planification économique et l'intégration  
Réunion d'experts  
4 - 6 mars 2019  
Yaoundé (Cameroun)**

**Eco/STC/MAEPI(III)/EXP/Rpt**

**PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS**

## **I. Introduction**

1. La réunion d'experts du troisième Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine (UA) sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration s'est tenue au Palais des Congrès de Yaoundé (Cameroun), du 4 au 6 mars 2019. La réunion était présidée par M. Gilbert Didier Edoa, Secrétaire général du Ministère des finances du Cameroun et président de la réunion d'experts du CTS.

### **A. Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres ci-après: Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, République démocratique du Congo, Tchad, eSwatini, Libéria, Libye, Maroc, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République arabe sahraouie démocratique, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales suivantes étaient représentées : Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et Union du Maghreb arabe (UMA).

4. Étaient également présents des représentants du Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe (UA-SARO), de la Mission permanente de l'Union africaine auprès de l'Union européenne et des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le Représentant permanent de l'Union africaine auprès des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce, des Représentants de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF), de l'Association des Bourses africaines (ASEA), du Secrétariat de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de la Capacité africaine de gestion des risques, du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE-DC) et des Départements techniques de la Commission de l'Union africaine.

### **B. Ouverture de la réunion**

5. La séance d'ouverture de la réunion d'experts a été modérée par M. Titus Alain Biloa Tang, du Ministère des relations extérieures du Cameroun.

6. Dans son allocution, M. Gilbert Didier Edoa a souhaité la bienvenue aux participants au CTS à Yaoundé, la ville aux sept collines, et a exprimé la nécessité des débats fructueux en vue d'accélérer la transformation productive de l'Afrique.

7. Les discours d'ouverture ont été prononcés par le Professeur Emmanuel Nnadozie, Secrétaire exécutif de l'ACBF, Son Excellence le Professeur Victor Harison, Commissaire aux affaires économiques, et Son Excellence M. Louis Paul Motaze, Ministre des finances du Cameroun.

8. Dans son allocution d'ouverture, le Professeur Emmanuel Nnadozie, Secrétaire exécutif de l'ACBF, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a exprimé ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple camerounais pour la chaleureuse hospitalité accordée à toutes les délégations et les facilités mises à disposition pour l'organisation de la troisième réunion du CTS. Il a également remercié la Commission de l'UA d'avoir permis à l'ACBF d'être co-organisatrice de cette troisième réunion.

9. Le Professeur Nnadozie a souligné la pertinence du thème « Politiques publiques pour la transformation productive » et a souligné que l'industrialisation est essentielle à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique et des ODD. Il a mis l'accent sur 6 domaines qui sont fondamentaux pour réaliser une transformation productive: (1) créer la bonne stratégie qui exige de faire la bonne politique industrielle (2) entreprendre des investissements majeurs qui exigent la mobilisation des ressources et le renforcement du capital humain, en particulier dans les domaines de l'ingénierie et des TIC (3) créer un environnement commercial favorable qui nécessite une coordination et répondre aux besoins financiers en fournissant les bonnes incitations (4) mobiliser un soutien interne et externe qui exige une promotion efficace du pays et une ouverture aux entreprises (5) prendre des mesures pour le bon déroulement des activités, en comblant le déficit en communication, mettre en place des mécanismes de coordination efficaces et (6) exercer un leadership à plusieurs niveaux. Il a conclu son allocution d'ouverture en exprimant l'engagement de l'ACBF à soutenir le développement humain et institutionnel des États membres.

10. S.E. Le Professeur Victor Harison, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'UA, a introduit son allocution d'ouverture en exprimant ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple camerounais et à tous ceux qui ont contribué au succès de l'organisation du CTS. Il a donné un bref aperçu de la situation macroéconomique de l'Afrique et a noté que celle-ci se caractérise par une croissance non inclusive et sans emploi. Il a souligné que la transition démographique, la transformation spatiale, l'urbanisation, le changement climatique et l'intégration régionale offraient des possibilités de transfert de technologie en Afrique, et que l'accélération de la transformation productive était essentielle à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique. Il a souligné le rôle important que les institutions financières de l'Union africaine peuvent jouer dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et du Programme d'intégration continentale et a exhorté les États membres à signer et à ratifier les instruments juridiques de ces institutions financières. Il a conclu son allocution d'ouverture en informant les participants que la deuxième édition du rapport sur la Dynamique du développement en Afrique est en cours de finalisation et qu'elle sera officiellement lancée en marge du Sommet de l'UA qui se tiendra en juillet 2019 à Niamey (Niger).

11. S. E. M. Louis Paul Motaze, Ministre des finances de la République du Cameroun, a souhaité la bienvenue à tous à la troisième réunion du CTS et a remercié la Commission d'avoir choisi le Cameroun pour accueillir la réunion. Il a souligné que le thème de la réunion « Politiques publiques pour la transformation productive » est important et opportun. Il a indiqué que l'Afrique n'a d'autre choix que de réduire sa dépendance à l'égard des produits importés et de commencer à transformer et à ajouter de la valeur à ses propres produits de base. Il a noté que la transformation productive permettra au continent d'atteindre l'autosuffisance, de réduire la quantité de produits finis importés et conduira à une croissance durable. Il a souligné la nécessité de renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises et d'améliorer le climat des affaires pour attirer les investissements étrangers. Il a partagé l'expérience du Cameroun en ce qui concerne le thème et le rôle du secteur privé dans le programme de transformation. Enfin, S.E. M. Motaze a déclaré la réunion officiellement ouverte et a souhaité aux participants des débats fructueux.

### **C. Élection des membres du Bureau**

12. Les membres du Bureau du CTS ont été élus ainsi qu'il suit :

<b>Président :</b>	Afrique centrale - Cameroun
<b>Premier vice-président :</b>	Afrique de l'Ouest - Nigeria
<b>Deuxième vice-président :</b>	Afrique du Nord - Libye
<b>Troisième vice-président :</b>	Afrique australe - Lesotho
<b>Rapporteur :</b>	Afrique de l'Est – Soudan

13. Le bureau sortant était composé comme ainsi qu'il suit:

<b>Président :</b>	Afrique de l'Est – Soudan
<b>Premier vice-président :</b>	Afrique centrale – République Centrafricaine
<b>Deuxième vice-président :</b>	Afrique de l'Ouest - Sénégal
<b>Troisième vice-président :</b>	Afrique du Nord – Egypte
<b>Rapporteur :</b>	Afrique australe - Lesotho

### **D. Adoption du projet d'ordre du jour et du programme de travail**

14. La réunion a proposé que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Remise du rapport du Bureau sortant sur l'évaluation des questions examinées lors des première et deuxième réunions du CTS ;
- Examen du projet d'ordre du jour de la réunion ministérielle ; et
- Examen du projet de déclaration ministérielle.

15. La réunion a également proposé que la session VII se concentre uniquement sur les progrès du développement de la statistique en Afrique, et non sur le projet de statuts de l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) et le Centre panafricain de formation en statistique. Les experts ont demandé que les statuts soient communiqués

aux États membres et qu'un délai de trois mois leur soit accordé pour les examiner et les renvoyer à la Commission. En outre, les experts ont noté que les statuts devraient être examinés par le Comité des directeurs généraux des statistiques avant d'être soumis à l'examen de la quatrième réunion du CTS.

16. En outre, la réunion a proposé que les points suivants de l'ordre du jour ne soient communiqués qu'à titre d'information et qu'aucune recommandation ne soit faite au cours de la réunion:

- Douzième session : Gouvernance inclusive du marché du travail pour une transformation productive ;
- Quinzième session : Rapport annuel d'activité de la Capacité africaine de gestion des risques ; et
- Session XVI : Rapport sur l'état de la population en Afrique : Une position africaine commune sur la population

17. La réunion a par conséquent adopté l'ordre du jour amendé comme suit :

- a) Ouverture de la réunion
- b) Élection des membres du Bureau
- c) Adoption du projet d'ordre du jour et du programme de travail
- d) Exposés et débats sous les thèmes « Politiques publiques pour la transformation productive » et « Renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques publiques pour la transformation productive »
- e) Exposés et débats sur les sujets ci-après :
  - i. Évaluation de l'intégration régionale : *Indice multidimensionnel d'intégration régionale en Afrique (AMRII) et état de l'intégration régionale en Afrique*
  - ii. Rapport d'étape sur la création des institutions financières de l'UA et leur rôle dans la promotion de la transformation productive
  - iii. Rapport du groupe d'experts sur l'affinement des critères de convergence du Programme de coopération monétaire africaine (PCMA)
  - iv. Proposition d'un cadre de suivi et d'un mécanisme d'examen par les pairs pour la convergence macroéconomique
  - v. Rapport d'étape sur le développement de la statistique en Afrique
  - vi. Rapport de suivi et d'évaluation sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063
  - vii. Rapport sur la situation et l'état d'avancement du financement de l'Union
  - viii. Rapport de l'atelier sur le rôle des marchés de capitaux dans la mobilisation des ressources intérieures en Afrique
  - ix. Mise à jour sur la création de la Zone de libre-échange continentale africaine(ZLECAf)
  - x. Gouvernance inclusive du marché du travail pour une transformation productive (pour information)
  - xi. Soutien du MAEP aux États membres dans le domaine des agences de notation
  - xii. Statistiques sur les recettes

- xiii. Rapport sur l'état de la population en Afrique : Une position africaine commune sur la population (pour information)
- f) Remise du rapport du Bureau sortant sur l'évaluation des questions examinées lors des première et deuxième réunions du CTS
  - g) Examen et adoption du rapport de la réunion d'experts
  - h) Examen du projet d'ordre du jour de la réunion des ministres
  - i) Examen du projet de déclaration ministérielle
  - j) Questions diverses
  - k) Date, lieu et thème de la quatrième réunion du Comité technique spécialisé
  - l) Clôture de la réunion

## **II. Compte rendu des travaux**

### **A. Exposés et débats sous les thèmes « Politiques publiques pour la transformation productive » et « Renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques publiques pour la transformation productive »**

#### **Exposé**

18. Cette session a été marquée par deux exposés :
19. Dans la premier exposé, le représentant de la Commission a élaboré sur le thème de la 3ème Session du Comité technique spécialisé « Politiques publiques pour la transformation productive » en mettant en exergue la récente performance économique de l'Afrique, au cours des deux dernières décennies, marquée par un taux de croissance économique de près de 5%. Cette performance remarquable reste cependant en deçà du niveau requis pour atteindre les objectifs de transformation inscrits dans l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030. Pour renforcer le potentiel des économies africaines et améliorer leur résilience face aux chocs asymétriques, il a insisté sur l'importance de la transformation productive comme axe stratégique, indispensable aussi à la création d'emplois décents en faveur des milliers de jeunes africains entrant chaque année sur le marché du travail.
20. Élaborant sur les deux dimensions de la transformation productive à savoir la complexité économique et la diversification, il a montré que la transformation productive et le processus d'industrialisation sont lents en Afrique. Pour faire de l'Afrique une terre d'innovation, il a insisté sur le renforcement des capacités grâce à des investissements dans les secteurs technologiques clés et notamment l'économie numérique. . Il insisté sur la nécessité d'améliorer l'accès à l'électricité pour favoriser l'intégration du secteur privé africain dans le processus de transformation productive. Enfin, il a identifié le faible niveau d'intégration comme une contrainte majeure à la transformation productive.
21. Dans le deuxième exposé, le représentant de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités a élaboré sur le thème « Renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques publiques pour une transformation productive » et insisté sur

l'importance du renforcement des capacités pour la réalisation des aspirations de l'agenda 2063 pour accompagner le processus de transformation productif sur le continent. Il a aussi relevé l'importance des institutions, d'une part et du développement des compétences, d'autre part pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques efficaces pour le développement des infrastructures et la production énergétique pour la transformation productive.

## **Débats**

22. À la suite des exposés, le débat a porté sur les questions relatives à l'accélération du processus de transformation productive, l'intégration régionale, le développement du secteur privé et son rôle dans la transformation productive en Afrique.

23. Pour ce qui est des questions de transformation productive, les experts ont débattu du rôle du renforcement des capacités dans les domaines transformatifs de l'agriculture et de l'agro-industrie pour favoriser l'innovation et l'insertion de l'Afrique dans le contexte de l'industrialisation 3.0. Ils ont insisté sur l'importance de la mise en œuvre de systèmes éducatifs favorisant la formation des ingénieurs pour accompagner le processus de transformation productive.

24. Dans une perspective d'assurer l'efficacité des politiques publiques, notamment les politiques fiscales, en vue d'accompagner le processus de transformation productive, les experts ont souligné l'importance de la bonne gouvernance par une utilisation efficace des ressources internes mobilisées grâce à la réduction de la corruption.

25. Les experts ont également souligné le rôle moteur de l'intégration régionale pour l'accélération de la transformation productive. A ce propos, les discussions ont porté sur la nécessité de créer des chaînes de valeur régionales d'une part, et de favoriser la mise en œuvre de projets régionaux dans les secteurs transformatifs de l'infrastructure et de l'énergie d'autre.

## **Recommandations**

26. Les recommandations suivantes ont été formulées à l'issue des exposés et des débats :

a) Les États membres devraient, avec le soutien de la Commission de l'Union africaine et de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), accélérer le développement de compétences dans des domaines diversifiés et pertinents au niveau local, national et régional pour accroître la productivité, la capacité d'innovation et la compétitivité du secteur industriel et agro-industriel en Afrique ;

b) La Commission devrait procéder à une évaluation de la transformation productive en Afrique et mettre en place une plate-forme pour le partage d'expériences sur les stratégies de transformation productive fructueuses mises en œuvre à l'intérieur et à

l'extérieur du continent afin de capitaliser les expériences passées et d'identifier les grappes industrielles prospères dans le pays;

c) La Commission, les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres devraient travailler ensemble pour promouvoir l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat par l'accès aux services financiers, au développement des compétences et à une énergie abordable pour renforcer les capacités productives de l'Afrique ;

d) Les États membres sont encouragés à améliorer l'efficacité des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels existants en perfectionnant la gouvernance à l'appui des politiques publiques de transformation productive ;

e) Les États membres devraient promouvoir les investissements transfrontaliers pour développer des projets régionaux dans les domaines de l'énergie, des eaux transfrontalières, des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des chaînes de valeur et du commerce ; et

f) Les États membres devraient améliorer la cohérence de leurs politiques publiques pour une transformation productive effective grâce à une harmonisation des politiques fiscales, industrielles et commerciales et en les alignant sur les initiatives régionales et continentales.

## **B. État de l'intégration régionale en Afrique**

### **Exposé**

27. Un représentant de la Commission a présenté un aperçu de l'intégration régionale en Afrique, soulignant le rôle majeur de l'intégration en tant que catalyseur du développement économique en Afrique et les défis à relever pour réaliser la Communauté économique africaine, comme le prévoit le Traité d'Abuja. Il a structuré son exposé autour de deux thèmes à savoir : (i) l'état de l'intégration régionale africaine et (ii) les travaux en cours pour le développement de l'indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine.

28. En ce qui concerne l'état de l'intégration régionale, plusieurs obstacles à l'approfondissement de l'intégration régionale et continentale ont été relevés, notamment le manque de ressources financières, le chevauchement des adhésions, l'insuffisance des réseaux d'infrastructures et la lenteur de la ratification des instruments juridiques d'intégration. S'agissant de l'indice multidimensionnel de l'intégration régionale en Afrique, les participants ont été informés que diverses réunions techniques avaient été organisées pour convenir de ses indicateurs et dimensions. Plus précisément, des consultations ont été menées avec l'Association des Banques centrales africaines et les bureaux nationaux de statistique pour élaborer cet indice.

29. En conclusion, il a noté que la réalisation de la transformation productive exigera que les États membres accélèrent l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires pour assurer la libre circulation des facteurs de production et accroître le commerce intra-africain.

### **Débats**

30. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont souligné l'importance de l'Agenda 2063, de ses programmes et projets phares et des défis de l'intégration régionale, notamment : (i) volonté politique limitée ; (ii) prévalence des conflits violents ; (iii) faible ratification des instruments d'intégration ; et (iv) mauvais réseaux d'infrastructures.

31. Soulignant que le chevauchement des adhésions constituait un obstacle majeur à l'approfondissement de l'intégration régionale et continentale, les experts ont indiqué qu'il importait d'appliquer le Protocole sur la libre circulation des personnes pour faciliter la circulation des citoyens africains sur le continent.

32. Les experts ont débattu de la nécessité d'une opérationnalisation urgente des institutions financières de l'UA comme moyen d'accélérer le processus d'intégration régionale et continentale. Afin d'accélérer la mise en place des institutions financières de l'UA, il a été noté que la Commission de l'UA devrait mener une étude approfondie pour identifier les raisons de la réticence des États membres à ratifier les instruments juridiques pour la mise en place des institutions financières africaines.

33. Les experts ont également débattu des raisons qui expliquent l'incapacité de la Commission d'organiser la Plateforme économique africaine comme prévu en 2018.

34. En ce qui concerne l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale africaine, les experts ont reconnu qu'il servira d'outil efficace de suivi et d'évaluation pour évaluer l'intégration régionale. Toutefois, il a été observé que les États membres auraient dû être davantage impliqués dans le processus.

35. Les experts ont également débattu de la répartition des tâches entre la Commission de l'UA et les CER et ont noté que le Sommet sur la coordination de 2019, qui se tiendra en juin/juillet, examinera cet aspect ainsi que d'autres questions régionales et continentales connexes.

### **Recommandations**

36. À la lumière des débats, les experts ont formulé les recommandations suivantes en vue d'approfondir le processus d'intégration régionale :

- a) La Commission de l'UA devrait travailler en étroite collaboration avec les CER, afin d'explorer des mécanismes efficaces pour rationaliser les activités des CER, (notamment en abordant la question du chevauchement des adhésions);

- b) Les États membres devraient prendre les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre le Protocole sur la libre circulation des personnes et le Marché unique du transport aérien en Afrique ;
- c) La Commission de l'UA devrait produire un bulletin semestriel sur l'intégration régionale et un rapport annuel sur l'intégration régionale ;
- d) Les États membres et les CER sont encouragés à utiliser l'Indice multidimensionnel de l'intégration régionale comme outil de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis dans le cadre de l'intégration régionale en Afrique ;
- e) Les États membres et les CER sont encouragés à désigner des points focaux spécifiques chargés de l'intégration et à produire des informations statistiques en vue de la mise à jour annuelle de l'Indice ; et
- f) La Commission de l'UA et les CER sont encouragées à mettre en place un mécanisme de sensibilisation pour conscientiser les citoyens africains sur les questions d'intégration par l'intermédiaire d'un forum annuel sur l'intégration qui inclura des professionnels, des universitaires, des femmes, le secteur privé, la diaspora et d'autres acteurs africains.

### **C. Rapport d'étape sur la création des institutions financières de l'UA et leur rôle dans la promotion de la transformation productive**

#### **Exposé**

37. Un représentant de la Commission a présenté un exposé sur le rapport d'étape sur la création d'institutions financières de l'UA. Il a souligné l'importance des institutions financières panafricaines dans la facilitation de la transformation productive sur le continent. Il a indiqué que depuis l'adoption des instruments juridiques de la Banque africaine d'investissement (BAI) et du Fonds monétaire africain (FMA), le processus de signature et de ratification est lent. Il a informé les participants qu'en réponse à plusieurs demandes des États membres, la Commission de l'UA avait rédigé un questionnaire pour collecter des informations sur les raisons pour lesquelles les États membres ne signent et ne ratifient pas les instruments juridiques. Il a également informé la réunion que la Commission de l'UA soumettrait la stratégie conjointe CUA/ABCA sur la création de la Banque centrale africaine (BCA) au Sommet de l'UA pour adoption, après quoi la CUA pourrait collaborer étroitement avec l'ABCA afin de mettre en œuvre les recommandations de la stratégie conjointe. Il a conclu en formulant des recommandations visant à accroître le nombre de signatures et de ratifications des instruments juridiques de la BAI et du FMA.

## Débats

38. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont réitéré le soutien des États membres à la création des institutions financières de l'UA. Les experts ont également souligné le rôle fondamental que les institutions financières peuvent jouer dans le développement du continent et ont par conséquent suggéré que l'inclusion financière et la technologie ou l'infrastructure financière soient inscrites au programme des institutions financières. Toutefois, ils se sont inquiétés de la charge financière que représentait la création d'institutions financières pour les États membres et, à cet égard, ont noté qu'il serait prudent d'accorder la priorité à la création d'institutions financières et de fixer des échéanciers.

39. Les experts se sont en outre déclarés préoccupés par le laps de temps écoulé entre l'approbation de la Stratégie conjointe CUA/ABCA par l'Assemblée de l'ABCA et le CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration, en 2015 et 2016, respectivement, et la soumission au Sommet de l'UA. Les experts ont noté que les délais pour la mise en place du BCA avaient été dépassés par les événements et qu'il était par conséquent nécessaire de réexaminer la présentation de la stratégie, sous sa forme actuelle, au Sommet de l'UA. En outre, il a été noté que le contexte de l'économie africaine a évolué au fil du temps depuis l'adoption des instruments juridiques de la BAI et du FMA, rendant obsolètes certaines dispositions des statuts.

40. En réponse, la Commission a expliqué que la BAI sera entièrement détenue par des Africains, tandis que la BAD a une participation étrangère qui influence l'allocation des ressources pour les projets nationaux. En ce qui concerne l'établissement des priorités des institutions financières, il a été expliqué que les délais prévus dans l'Agenda 2063 déterminent déjà quelle institution sera créée en premier. La Commission a également informé les experts qu'un questionnaire avait été élaboré pour l'étude sur les raisons de la lenteur de la ratification des instruments juridiques de la BAI et du FMA.

## Recommandations

41. Les experts ont formulé les recommandations ci-après :

- a) La Commission devrait entreprendre une étude pour déterminer la raison pour laquelle la signature et la ratification des instruments juridiques des institutions financières de l'UA sont lentes, et les recommandations qui en découlent devraient être présentées à la quatrième réunion du CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration ;
- b) La Commission de l'UA et l'ABCA devraient travailler ensemble pour réviser les calendriers de création de la Banque centrale africaine (BCA) en utilisant le rapport de l'ABCA sur l'affinement des critères de convergence du Programme de coopération monétaire africaine comme document de référence ; et

- c) La Commission de l'UA devrait travailler avec les États membres pour revoir certaines des dispositions des instruments juridiques créant la BAI et le FMA afin de les adapter au contexte économique actuel.

#### **D. Rapport du groupe d'experts sur l'affinement des critères de convergence du Programme de coopération monétaire africaine (PCMA)**

##### **Exposé**

42. Un représentant de l'ABCA a présenté le rapport sur l'affinement des critères de convergence du Programme de coopération monétaire africaine (PCMA) qui a été adopté par l'Assemblée des Gouverneurs à Pretoria (Afrique du Sud) en 2017. Il a souligné le calendrier et le déroulement du processus de convergence qui a abouti à l'adoption d'une monnaie unique et d'une banque centrale commune pour l'Afrique d'ici à 2045. Le présentateur a indiqué le processus avant et après la révision du PCMA. En outre, il a souligné que 18 pays sur 52 ont rempli tous les critères primaires selon les données de 2017 après l'affinement des critères contre aucun pays en 2016.

##### **Débats**

43. La réunion a noté que l'ABCA a fait un bilan de tous les critères et seuils de convergence adoptés par les Communautés économiques régionales (CER) et les sous-régions de l'ABCA. Il a été constaté que le taux d'inflation de certaines CER était inférieur à celui proposé dans le rapport de l'ABCA. Toutefois, pour certains critères, en particulier, le ratio dette publique/PIB était inférieur au seuil adopté par certaines CER, ce qui pourrait constituer un défi pour certains pays, étant donné la nature de la phase de développement qui nécessite des investissements dans des projets d'infrastructure.

44. La réunion a suggéré que la croissance est un indicateur clé des résultats macro-économiques et qu'elle devrait être incluse comme critère secondaire puisqu'elle est un indicateur tout aussi important pour la convergence macro-économique. Toutefois, il a été noté que cet indicateur était déjà implicitement pris en compte dans la formule utilisée pour déterminer le niveau optimal de la dette publique en pourcentage du PIB.

##### **Recommandations**

45. Les participants à la réunion ont formulé les recommandations suivantes :
- a) Le rapport sur l'affinement des critères de convergence et le calendrier de la création de la Banque centrale africaine devrait être soumis par l'ABCA aux ministres pour examen ;
  - b) L'ABCA devrait inclure un certain degré de flexibilité dans les seuils proposés, en particulier en ce qui concerne le ratio de la dette publique au PIB dans le cadre de suivi ;

- c) Demander à l'ABCA, en collaboration avec l'UA, de déterminer un critère de convergence macroéconomique acceptable tenant compte des besoins de développement des États membres ; et
- d) Inclure l'indicateur de croissance comme critère secondaire dans le programme de convergence macroéconomique.

## **E. Proposition d'un cadre de suivi et d'un mécanisme d'examen par les pairs pour la convergence macroéconomique**

### **Exposé**

46. Le représentant de l'ABCA a présenté la proposition de cadre de suivi et de mécanisme d'examen par les pairs pour la convergence macroéconomique qui a été adoptée par l'Assemblée des gouverneurs à Charm el-Cheikh (Égypte) en 2018. L'exposé a également mis en lumière les propositions qui ont été faites concernant le cadre de suivi. Le cadre de suivi évalue la performance au niveau des pays par rapport aux seuils identifiés pour les critères de convergence. L'évaluation utilise une carte thermique pour évaluer le rendement des membres en fonction de chacun des critères de convergence. Le cadre a été mis en place avec la contribution de toutes les CER. Il est également proposé que l'examen par les pairs soit entrepris par un secrétariat composé de représentants du secrétariat de l'ABCA ainsi que de la Commission de l'UA. Cette fonction serait assumée par l'Institut monétaire africain une fois qu'il serait établi et pleinement opérationnel. Il est en outre proposé que l'examen par les pairs soit entrepris sous les auspices du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) par l'intermédiaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration. Cela permettrait aux autorités budgétaires et monétaires de débattre du processus de convergence.

### **Débats**

47. Les experts ont pris note du rapport et souligné l'importance de l'examen par les pairs pour assurer le respect des critères de convergence fixés. La réunion a noté l'importance d'apporter un soutien aux pays et aux CER pour s'assurer que toutes les parties prenantes respectent les critères dans les délais révisés et, à cet égard, a demandé à l'ABCA et à la Commission de l'UA de travailler ensemble pour apporter le soutien nécessaire aux États membres le cas échéant.

### **Recommandation**

48. La réunion a formulé les recommandations ci-après :

- a) Le rapport sur le cadre de surveillance et le mécanisme d'examen par les pairs devrait être soumis par l'ABCA aux ministres pour examen.

- b) Les experts recommandent en outre que le CTS approuve que l'examen par les pairs soit entrepris conjointement par la Commission de l'UA et le Secrétariat de l'ABCA.

## **F. Rapport d'étape sur le développement de la statistique en Afrique**

### **Exposé**

49. Une représentante de la Commission a donné un aperçu des principales activités de la Division de la statistique de la Commission de l'Union africaine et du développement de la statistique en Afrique. Elle a présenté les réalisations de chacun des domaines de la statistique (statistiques commerciales, comptes nationaux, marché du travail, CRVS, statistiques des recettes, statistiques de la santé, publications statistiques africaines, etc), et a noté les défis aux niveaux national et régional. Elle a souligné l'appui au renforcement des capacités fourni aux États membres et aux CER dans le cadre du Programme panafricain de statistiques (PPS), soutenu par l'Union européenne (UE), et les diverses collaborations avec d'autres partenaires pour le développement des statistiques sur le continent. Elle a également informé les participants de l'état d'avancement des activités de l'Institut de la statistique de l'Union africaine et du Centre panafricain de formation en statistique. Elle a indiqué que le manque de ressources humaines et financières adéquates, le manque de volonté politique, le manque de coordination et la difficulté d'appliquer les concepts internationaux sont quelques-uns des défis qui entravent le développement de la statistique sur le continent. Elle a conclu en indiquant les prochaines étapes et les activités statistiques prioritaires pour 2019 et a appelé les États membres à faire connaître leurs besoins en matière de renforcement des capacités.

### **Débats**

50. À l'issue des exposés, les experts ont pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des statistiques, tant au niveau national qu'au niveau continental. Les experts ont souligné que le secteur informel jouait un rôle important dans la contribution à l'économie d'un pays. Cependant, il est difficile de mesurer la contribution du secteur informel en raison du manque de données. À cet effet, il est nécessaire de concevoir une enquête qui tienne compte du secteur informel afin de mesurer sa contribution au PIB et de lutter contre le blanchiment d'argent.

51. Les experts ont également souligné la nécessité de disposer de données ventilées par sexe fiables pour mesurer le rôle joué par les femmes dans le secteur économique, en particulier dans le secteur informel. Ils ont en outre souligné la nécessité de renforcer les capacités statistiques au niveau national et ont demandé à la Commission de fournir le soutien nécessaire au renforcement des capacités dans le cadre du Programme panafricain de statistiques.

### **Recommandations**

52. À l'issue des débats, la réunion a formulé les recommandations ci-après :

- a) Les États membres devraient s'aligner et adhérer à de nouveaux domaines de développement de la statistique tels que les grandes données, la révolution des données et le SDMX ;
- b) Les États membres devraient mobiliser des ressources suffisantes et durables pour les activités statistiques ; et
- c) La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les CER et les partenaires, devrait élaborer une stratégie de diffusion, de communication et de visibilité des données statistiques au niveau continental.

## **G. Rapport de suivi et d'évaluation sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063**

### **Exposé**

53. Un représentant de la Commission de l'UA a informé la réunion sur le Groupe de travail d'appui conjoint et a présenté une feuille de route détaillée du cadre de suivi et d'évaluation du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Elle a décrit neuf points d'action majeurs, dont quatre étaient achevés ou presque achevés. Son exposé a également abordé les processus importants visant à accélérer le déploiement, notamment l'approbation de l'architecture de suivi et d'évaluation, et a mis l'accent sur les trois principales plateformes du processus aux niveaux national, régional et continental et a noté l'importance des mécanismes de retour d'information et des voies de communication. Elle a décrit les difficultés rencontrées dans le processus de déploiement, qui ont mis en évidence le manque de financement adéquat pour le processus de déploiement, le manque de capacités humaines dans le domaine du suivi et de l'évaluation au niveau des États membres et des CER et au niveau continental et les difficultés rencontrées pour assurer un débat technique consultatif régulier du Groupe de travail conjoint. Elle a conclu son exposé en suggérant des recommandations pour améliorer le suivi et l'évaluation des capacités au niveau des États membres, des CER et du continent, le soutien et la mise en œuvre des activités conjointes de déploiement et l'approbation du cadre de S&E du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

### **Débats**

54. Au cours des débats, il a été noté qu'en ce qui concerne le type d'appui aux États membres pour le processus de déploiement, la réunion a été informée du projet de création d'une masse critique d'experts pour soutenir le processus de déploiement au niveau des États membres et des CER. La nécessité d'améliorer la coordination des activités/réunions liées à l'Agenda 2063 a été soulignée en notant que la réunion du CTS à Yaoundé ainsi que la réunion ministérielle au Botswana avaient lieu au même moment. Toutefois, il a été noté que cette dernière réunion devait fournir une mise à jour des progrès au Comité ministériel.

55. Il a également été noté que des missions de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ont été menées dans 44 États membres et que l'accent est actuellement mis sur la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation qui en découlent dans le cadre de la préparation de l'examen du premier Plan décennal de mise en œuvre qui aura lieu en 2020. La poursuite de l'appropriation fera partie du processus de déploiement qui comporte quatre étapes principales de mise en œuvre, à savoir l'appropriation et l'internalisation, l'intégration et l'alignement techniques, l'évaluation, les plateformes/processus d'établissement de rapports et de responsabilisation et la communication et le plaidoyer. En ce qui concerne la relation entre les plans de développement nationaux, continentaux et mondiaux, il a été reconnu que le processus d'alignement a permis l'examen des plans de développement nationaux, des plans stratégiques des CER, de l'agenda continental et mondial et une convergence notable a été observée.

### **Recommandations**

56. Les recommandations ci-après ont été formulées :

- a) La Commission de l'UA, en collaboration avec les CER et les États membres, devrait renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental ;
- b) Il est demandé à la Commission de l'UA de prendre des mesures pour faire respecter les activités de déploiement conjointes et assurer la participation active de tous les membres du Groupe de travail ;
- c) La Commission de l'UA et le NEPAD devraient préparer le rapport semestriel sur la performance du continent ; et
- d) Approbation de l'architecture intégrée de S&E pour guider les processus de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports aux niveaux national, régional et continental.

## **H. Rapport sur la situation et l'état d'avancement du financement de l'Union**

### **Exposé**

57. Un représentant de la Commission a présenté, pour information, une mise à jour sur la mise en œuvre du financement de l'initiative de l'Union. Il a souligné les principales décisions de la Conférence qui ont sous-tendu l'initiative. Les États membres ont accepté de financer 100 % du budget de fonctionnement, 75 % du budget-programme et 25 % des opérations de soutien à la paix, et se sont mis d'accord sur le mécanisme de collecte de fonds au niveau national en introduisant le prélèvement à l'importation de 0,2 % sur les importations éligibles. Il a en outre souligné le rôle important joué par le Comité des Quinze ministres des finances dans le contrôle budgétaire qui a conduit à l'instauration d'une discipline budgétaire à l'UA. Il a également présenté les principales réalisations en ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative de financement de l'Union :

- i. Les États membres soutiennent désormais 100 % du budget de fonctionnement contre 80 % en 2015, 44 % du budget-programme contre 5,3 % en 2015 et 4 % contre 0 % en 2015 pour les opérations de soutien à la paix. Il s'agit d'un engagement pris en vertu de la Décision 578 de la Conférence de Johannesburg ;
- ii. L'exécution du budget s'est améliorée, passant de 77 % en 2015 à 81 % en 2018 pour le budget de fonctionnement et de 40 % en 2015 à 84 % pour le budget-programme ;
- iii. 16 États membres perçoivent actuellement le prélèvement de l'UA de 0,2 % en 2019 contre seulement 4 États membres en 2017 ;
- iv. 8 des 9 Règles d'or que la Conférence a approuvées en janvier 2018 sont pleinement opérationnelles. L'interface entre les applications TIC liées à la budgétisation est en suspens et son exercice s'achèvera en décembre 2019 ;
- v. Un peu plus de 90 millions de dollars des États-Unis ont été versés par 50 États membres au Fonds pour la paix.
- vi. Le Comité des Quinze ministres des finances, par l'intermédiaire de son Comité technique, a pleinement participé aux délibérations sur le budget 2019, les questions relatives au barème des contributions et d'autres questions humaines et administratives qui ont des incidences financières.

### **Débats**

58. La réunion a pris note du rapport et au cours des débats qui ont suivi, les experts ont été informés que le nouveau régime de sanctions avait été adopté en novembre 2018 pour son efficacité en juillet 2019, ce qui a introduit des incitations de sorte que les sanctions sont désormais appliquées en trois étapes : avertissement, intermédiaire et global. Il a été signalé qu'un État membre qui ne s'acquitte pas de ses obligations et n'a pas réglé au moins 50 % de ses contributions statutaires après le deuxième trimestre (6 mois) de chaque exercice financier au cours duquel la contribution est due est réputé en retard, compte tenu des cycles budgétaires des États membres. Pour cela, la Commission de l'UA informera désormais le CTS sur les États membres faisant l'objet de sanctions au début de ses sessions afin de rendre opérationnelle la Décision référencée Ext/Assembly/AU/Dec.3(XI) de la onzième (11e) session extraordinaire de la Conférence de l'UA tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les 17 et 18 novembre 2018.

59. Les experts ont également souligné que, outre la dette extérieure, la Commission devrait envisager d'inclure la dette intérieure dans les critères du barème des contributions.

### **Recommandation**

60. La Commission devrait trouver un mécanisme de partage des documents du Comité des F15 avec les autres ministres des finances de tous les États membres de l'UA.

## **I. Rapport de l'atelier sur le rôle des marchés de capitaux dans la mobilisation des ressources intérieures en Afrique**

### **Exposé**

61. Un représentant de l'Association des Bourses africaines (ASEA) a présenté le rapport de la CUA/ASEA sur le rôle des marchés de capitaux dans la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. L'exposé a indiqué en quoi les marchés financiers sont bénéfiques pour les gouvernements, car ils peuvent aider à financer le développement économique et les déficits budgétaires en empruntant sur les marchés locaux et, par conséquent, en tirant parti des risques de change. Elle a souligné que les marchés des capitaux sont toujours confrontés à des problèmes d'infrastructure et de technologie ainsi qu'à des problèmes de liquidité, à l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Égypte qui sont actuellement des bourses dominantes. Elle a conclu en indiquant les recommandations du rapport, qui comprend la création d'un Groupe de travail conjoint CUA/ASEA pour suivre la mise en œuvre des recommandations ; promouvoir les initiatives d'intégration régionale par la sensibilisation des marchés et le renforcement des capacités ; financer des projets, faire pression pour un environnement réglementaire favorable ; encourager un équilibre entre acheteurs et vendeurs ; créer une sensibilisation du marché ; faire pression pour des régimes fiscaux favorables et un environnement réglementaire propice ; bâtir des infrastructures et technologies solides en favorisant les progrès technologiques et le financement des infrastructures.

### **Débats**

62. La réunion a pris note de l'exposé et, au cours des débats qui ont suivi, a souligné l'importance des marchés de capitaux pour la génération de ressources pour la transformation de l'Afrique. Il a souligné la nécessité de développer les régimes de retraite et de renforcer les institutions financières et de promouvoir la transparence, la responsabilisation et la bonne gouvernance d'entreprise.

63. Les experts ont également débattu du rôle de la Commission dans l'aide aux États membres pour la mise en place de marchés des capitaux. À cet égard, la Commission a informé la réunion du processus en cours d'élaboration du Protocole d'accord avec l'ASEA et, par la suite, d'autres mesures pourraient être prises pour renforcer les capacités des États membres. En outre, les pays peuvent s'adresser à l'ASEA pour obtenir une assistance technique sur les questions relatives aux marchés financiers.

### **Recommandation**

64. À l'issue des débats, les experts ont formulé les recommandations ci-après

Que la Commission, en collaboration avec l'ASEA, devrait encourager les États membres à créer des bourses de valeurs dans leur pays et accélérer la mise en place de la bourse panafricaine ; et

## **J. Mise à jour sur la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)**

### **Exposé**

65. Un représentant de la Commission a fait le point sur l'état d'avancement de la ZLECAf et a informé les participants que 52 États membres avaient signé l'Accord, 19 l'avaient ratifié et 15 avaient déposé leurs instruments de ratification. Il a souligné les travaux en cours, notamment en ce qui concerne les listes de concessions tarifaires et les engagements spécifiques dans le secteur des services, les règles d'origine ainsi que les directives sur les mesures correctives commerciales et le traitement des marchandises provenant de zones économiques spéciales. Il a également mis l'accent sur les travaux entrepris en parallèle, tels que la création du Secrétariat de la ZLECAf, notamment la désignation de l'État membre hôte de l'UA, l'élaboration des stratégies nationales de la ZLECAf, les études sur la Facilité d'ajustement de la ZLECAf, la création d'un système panafricain de paiement et de règlement, l'Observatoire du commerce de l'Union africaine. La réunion a également été informée que les travaux de sensibilisation et de plaidoyer en faveur des signatures et des ratifications étaient également en cours. En outre, la réunion a été informée qu'il y aurait un Sommet extraordinaire spécial en juillet 2019 à Niamey (Niger), qui lancerait la phase opérationnelle de la ZLECAf.

### **Débats**

66. Au cours des discussions qui ont suivi, les experts ont observé qu'il est nécessaire d'aider les États membres de l'UA dans le processus de signature et de ratification. La réunion a en outre noté qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour la ZLECAf, en particulier l'infrastructure liée au commerce. En outre, la réunion a souligné l'importance de la participation des Banques centrales africaines, par l'intermédiaire de l'Association des Banques centrales africaines, au développement du système panafricain de paiement et de règlement numériques. La réunion a en outre souligné les difficultés que pose le transit des marchandises, en particulier par l'intermédiaire des États membres qui n'ont pas encore ratifié l'accord et, à ce titre, il est nécessaire de veiller à ce que tous les États membres ratifient l'Accord.

### **Recommandations**

67. À la lumière de l'exposé et des débats, les recommandations suivantes ont été formulées :

- a) Les États membres devraient entreprendre les processus nécessaires pour accélérer la ratification de l'Accord de de la ZLECAF ;
- b) La Commission, en collaboration avec Afreximbank et l'ABCA, devrait soutenir le développement du système panafricain de paiement et de règlement numériques ;

- c) Les États membres devraient continuer à soutenir les processus de la ZLECAf aux niveaux national, régional et continental en allouant des ressources adéquates selon les besoins ;
- d) Les États membres devraient soutenir et suivre activement la phase II des négociations de la ZLECAf sur les investissements, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle ;
- e) La Commission, en collaboration avec la CEA-ONU, devrait fournir un appui technique aux États membres pour l'élaboration des stratégies nationales de la ZLECAf;
- f) La Commission devrait continuer à renforcer le travail de plaidoyer sur la ZLECAf afin d'encourager les autres États membres à ratifier et à signer l'Accord.

## **K. Gouvernance inclusive du marché du travail pour une transformation productive**

### **Exposé**

68. Dans son exposé, un représentant de la Commission a souligné que le marché du travail était un levier essentiel de la transformation productive, complétant le rôle d'autres marchés tels que le marché des capitaux, dans l'investissement en faveur d'une croissance inclusive. Dans un contexte de chômage et de sous-emploi élevés (75% en moyenne), sans mécanismes d'assurance-emploi, il a souligné que l'accès à des emplois décents est le principal moyen de contribuer à la création de richesse et d'en bénéficier. La participation effective des marchés du travail à la transformation productive reposera sur la transformation de l'économie informelle par l'intermédiaire d'emplois décents, l'inclusion des services du marché du travail couvrant toutes les catégories de travailleurs, notamment les travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural, l'investissement dans l'amélioration de la productivité des micro, petites et moyennes entreprises avec une répartition équitable des gains de productivité, et un leadership efficace dans la cohérence politique. Il a conclu que les marchés du travail sont reconnus comme importants pour stimuler la transformation productive dans les économies africaines.

### **Débats**

69. Les participants à la réunion ont pris note du rapport et, au cours des débats qui ont suivi, les experts ont formulé les observations suivantes: (i) renforcer le rôle du secteur privé dans la création d'emplois décents, notamment par la négociation et la mise en œuvre de partenariats public-privé sur la création d'emplois décents et la croissance inclusive ; (ii) exploiter les possibilités offertes par l'économie numérique pour promouvoir l'inclusion de l'économie informelle dans l'économie formelle ; (iii) élaborer des stratégies pour soutenir la conversion en entreprise formelle et encourager les jeunes à investir dans une agriculture productive ; (iv) instaurer un système éducatif et professionnel équilibré reconnaissant l'importance des compétences plutôt que de la diplomation

universitaire ; et (v) prêter une égale attention à une économie verte et bleue pour transformer la production et créer des emplois décents.

70. En conclusion, les experts ont invité la Commission à prêter attention aux points suivants :

- a) Renforcer le leadership politique, la responsabilisation et la bonne gouvernance dans la planification, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation des politiques du marché du travail ;
- b) Améliorer la capacité des institutions du travail en matière de gestion de la main-d'œuvre pour soutenir la transformation productive ;
- c) Créer des systèmes d'information sur le marché du travail intégrés et axés sur la demande ;
- d) Promouvoir le travail décent pour la transformation de l'économie informelle ;
- e) Développer et améliorer la collaboration entre les ministères du travail, de la planification et des finances.

#### **L. Soutien du MAEP aux États membres dans le domaine des agences de notation**

##### **Exposé**

71. Le MAEP a présenté un exposé devant les experts de la troisième réunion du Comité technique spécialisé sur l'appui du MAEP aux États membres concernant les agences internationales de notation de crédit. L'exposé a présenté les grandes lignes de l'appui que le MAEP propose d'apporter aux États membres concernant les agences internationales de notation de crédit (AMSRA). L'exposé a été présenté conformément à la décision référencée Assembly/AU/Dec.631 (XXVIII) adoptée par la Conférence à sa 28e session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2017, qui a chargé le MAEP de fournir un appui aux États membres dans le domaine des agences de notation.

72. L'exposé a mis en évidence le mandat, les progrès réalisés à ce jour, la justification et les principaux éléments proposés pour l'élaboration d'un projet de cadre et de mécanisme de soutien aux États membres dans le domaine des agences internationales de notation de crédit. L'appui aux États membres dans le domaine des agences de notation est né des préoccupations suscitées par l'impact des mauvaises notations dans les pays africains par les trois principaux ICRA, à savoir : Standard & Poor's (S&P), Moody's, and Fitch. Le MAEP a ensuite proposé des recommandations pour discussion.

## **Débats**

73. Au cours des discussions qui ont suivi l'exposé, les États membres ont demandé des éclaircissements sur le but de l'exposé, car il n'était pas clair si l'objectif était de créer une agence de crédit africaine ou d'aider les États membres de l'Union africaine à formuler la façon dont la cotation de crédit est réalisée.

74. Les États membres ont examiné la proposition du MAEP sur le thème de l'année et ont souligné que la mission de définir le thème de l'année incombait au Comité ministériel sur l'Agenda 2063, et a proposé que le thème soit recommandé pour examen par le Comité ministériel sur l'Agenda 2063 pour 2021.

75. Le Bureau du conseiller juridique a noté que, compte tenu de la décision de la 34e session ordinaire du Conseil exécutif de février 2019, qui demandait un moratoire sur les initiatives futures des CTS sur la base du fait que de nombreuses propositions des CTS portaient sur la création de nouveaux organes sans présenter leurs implications financières, juridiques et structurelles. À la lumière des avis et observations, les participants à la réunion ont noté que la proposition de créer un Bureau de recherche et de conseil ne devrait pas être incluse dans les recommandations.

## **Recommandation**

76. À la lumière de l'exposé et des débats, les recommandations suivantes ont été formulées :

- a) Le MAEP devrait présenter une proposition concrète sur l'appui aux États membres en matière d'ICRA lors de la quatrième réunion du CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration ; et
- b) Le Comité a également recommandé que la proposition sur le thème du Sommet de l'UA de 2021 soit soumise au Comité ministériel sur l'Agenda 2063, qui est chargé d'examiner les thèmes annuels.

## **M. Statistiques sur les recettes**

### **Exposé**

77. Des représentants de l'OCDE-DC ont présenté un exposé sur les statistiques des recettes en Afrique : Dernières découvertes et évolutions. Les présentateurs ont noté que le rapport fournissait des données à l'appui des programmes de développement panafricains, notamment l'Agenda 2063, la SHASA, les objectifs de développement durable et les priorités stratégiques des CER. Ils ont souligné que dans l'édition 2018 du rapport, le nombre de pays ayant participé à l'exercice avait augmenté de 16 à 21 et qu'un certain nombre de pays avaient manifesté leur intérêt de participer à l'édition 2019. L'exposé a mis en exergue la mobilisation des ressources nationales en tant qu'objectif prioritaire et en tant que catalyseur essentiel pour la réalisation de l'Agenda 2063, et que

les recettes fiscales favorisent une croissance inclusive et sont fondamentales pour soutenir les investissements afin d'assurer une transformation productive. Il a été indiqué que, dans l'exercice 2018, les deux tiers des pays avaient un ratio impôts / PIB compris entre 13 et 20% et que, dans la plupart d'entre eux, le ratio impôts / PIB avait augmenté entre 2000 et 2016. Il a également été indiqué que les taxes sur les biens et les services constituaient la principale source de recettes fiscales pour la plupart des pays ayant participé à l'édition 2018. Les présentateurs ont informé les participants à la réunion que la quatrième (4e) édition était en préparation et qu'elle serait publiée en octobre 2019 et ont invité les États membres ne participant pas à l'exercice à se joindre à cet effort.

### **Débats**

78. Au cours des débats, les participants à la réunion ont salué l'initiative car elle contribuera à l'harmonisation des statistiques sur les recettes au niveau continental et permettra une meilleure coordination. Il a été noté qu'une meilleure coordination était nécessaire pour réduire les disparités entre les données statistiques sur les recettes provenant de diverses sources afin d'améliorer la qualité des données. La réunion a invité la Commission à envisager d'inclure une analyse du ratio de la dette fiscale dans l'édition 2019 du rapport.

## **N. Rapport annuel d'activité de la Capacité africaine de gestion des risques**

### **Exposé**

79. Un représentant de la Capacité africaine de gestion des risques a présenté le rapport d'activité de l'ARC à des experts axé sur les activités majeures, les défis et les projets proposés pour 2018, ainsi que les recommandations proposées pour la période considérée. Il a ensuite évoqué le « Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique (ADRFi) » élaboré en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD). Il a souligné qu'ADRFi était l'une des principales initiatives de 2018 pour résoudre les problèmes de financement des primes pour les États membres.

### **Débats**

80. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont pris note du rapport de l'ARC et ont souligné qu'il avait déjà été présenté, examiné et adopté lors de la 34e session du Conseil exécutif tenue en février 2019.

## **O. Rapport sur l'état de la population en Afrique : Une position africaine commune sur la population**

### **Exposé**

81. Un représentant de la Commission a présenté un exposé sur le thème « Rapport sur l'état de la population » : Une position africaine commune sur la population »

soulignant les raisons et les objectifs justifiant la rédaction de la PAC. Elle a présenté les recommandations des ministres africains concernant le développement de la PAC et l'examen quinquennal de la Déclaration d'Addis-Abeba, justifiant la pertinence de la présentation de la PAC sur la population au CTS sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration.

82. Elle a développé les piliers de la PAC, à savoir : Dynamique de la population, dignité et égalité, santé, lieu et morbidité, gouvernance, données et partenariat et piliers internationaux. Elle a conclu en présentant la voie à suivre pour la rédaction de la PAC et sa pertinence pour la réalisation de l'Agenda 2063.

### **Débats**

83. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont pris note de l'exposé et ont souligné l'importance de la dynamique démographique pour le développement de l'Afrique. À cet égard, la réunion a invité la Commission à envisager, pour le prochain CTS, de déterminer comment la population peut au mieux travailler pour la croissance économique et la transformation structurelle. La réunion a également souligné que la PAC sur la population devrait être présentée au CTS sur la santé, la population et la lutte contre la drogue et que, pour le CTS sur les questions monétaires, la planification économique et l'intégration, seules les questions pertinentes soient inscrites à l'ordre du jour et au programme de travail.

### **III. Remise du rapport du Bureau sortant sur l'évaluation des questions examinées lors des première et deuxième réunions du CTS**

#### **Exposé**

84. Le Rapporteur du Bureau sortant, représenté par la Zambie au nom du Lesotho, a présenté la mise en œuvre des recommandations des première et deuxième réunions du CTS, tenues respectivement en 2017 et 2018. Elle a mis l'accent sur les réalisations, les défis et la voie à suivre pour une mise en œuvre réussie.

#### **Débats**

85. La réunion a pris acte du rapport.

### **IV. Examen et adoption du rapport de la réunion d'experts**

86. La réunion a examiné et adopté le rapport avec des amendements.

### **V. Examen du projet d'ordre du jour de la réunion des ministres**

87. Les experts ont examiné le programme de travail provisoire et ont demandé à la Commission d'y incorporer les suggestions proposées.

## **VI. Examen du projet de déclaration ministérielle**

88. Les experts ont demandé à la Commission d'harmoniser la Déclaration ministérielle avec les recommandations du rapport des experts.

## **VII. Questions diverses**

89. Aucun débat n'a eu lieu sur ce point de l'ordre du jour.

## **VIII. Date, lieu et thème de la quatrième réunion du Comité technique spécialisé**

90. En l'absence d'offre de la part d'un État membre, la quatrième réunion du CTS se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie), du 9 au 13 mars 2020. Si un État membre propose d'accueillir une réunion, la Commission en informe les autres États membres.

91. La Commission s'adressera aux États membres pour proposer un thème pour la quatrième réunion du CTS.

## **IX. Clôture de la réunion**

92. Dans son allocution finale, le Commissaire aux affaires économiques a remercié les experts pour les débats fructueux qu'ils ont menés. Il a déclaré que la réunion était une indication de la collaboration interdépartementale des Départements de la Commission en vue d'aider les États membres à parvenir à une transformation productive telle qu'elle est résumée dans l'Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons. Il s'est félicité de la volonté des États membres de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques dans des domaines majeurs tels que l'intégration régionale, la transformation productive, le développement des compétences et l'industrialisation. Faisant allusion aux institutions financières de l'UA, il a appelé les États membres à accélérer la signature et la ratification des instruments juridiques en vue d'activer leur mise en œuvre. Il a conclu en remerciant le peuple et le gouvernement camerounais pour l'hospitalité accordée à toutes les délégations et pour les facilités dont ils ont bénéficié pour le succès de la réunion.

93. Le représentant de l'Afrique du Sud, qui a rendu hommage à feu René N'Guettia Kouassi, regretté Directeur des affaires économiques de la Commission, a exprimé ses remerciements. Il a reconnu l'énorme contribution et le leadership de M. Kouassi à la réalisation du programme d'intégration de l'Afrique et à la transformation économique. Il a remercié le président de la réunion d'experts d'avoir dirigé avec habileté les débats. En outre, il a remercié le peuple et le gouvernement du Cameroun pour leur hospitalité.

94. Dans son allocution finale, le président du Bureau a remercié les experts pour la confiance qu'ils avaient placée au Cameroun en les désignant à la présidence de la session et pour leur contribution au succès de la réunion. Il a remercié la Commission pour les dispositions, les documents et l'assistance technique fournis pour la réunion. Sur ce, il a déclaré la séance close.